

Bulletin d'inscription pour les ateliers adultes

ANNUEL saison 2024-2025

du **lundi 7 octobre 2024** au **vendredi 6 juin 2025**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Date de naissance :

Choix	Créneau - toutes les semaines (hors vacances scolaires)	Tarif annuel	Règlement en 3 chèques
	AQUARELLE ET DESSIN (hebdomadaire) Lundi 10h15-12h15	380 €	160+110+110
	DESSIN (hebdomadaire) Lundi 19h30-21h30	380 €	160+110+110
	AQUARELLE (hebdomadaire) Jeudi 10h15-12h15	380 €	160+110+110
	ATELIER LIBRE (bi-mensuel) Jeudi 14h-16h30 + Vendredi 10h-12h30	380 €	160+110+110

Pour les ateliers dessin et aquarelle : Les séances seront réparties sur 25 sessions de 2h entre octobre et juin. Pour les ateliers bi-mensuels de séance libre les séances seront réparties en 16 sessions de 2h30 entre octobre et juin.

- Je suis assuré-e et dégage toutes responsabilités de l'organisatrice en cas d'incidents, sans aucune exceptions, ni réserves.
- Je joins le règlement correspondant à mon choix pour l'année d'ateliers **2024/2025**
- J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de bons usages de l'atelier (voir ci-après)

Date: Signature:

Page 1 à imprimer et à remettre en main propre ou par courrier

Chèques à libeller à l'ordre de **Nadej GUNALP**

Adresse : 2 venelle des Beaux Chants, 44350 Guérande

Téléphone : 07.81.55.06.20/ SIRET 81328209200036

Site : www.nadejart.fr

Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription.

Pensez à envoyer un mail : graindecouleurs@gmail.com pour vérifier qu'il reste de la place
(Facture possible sur demande)



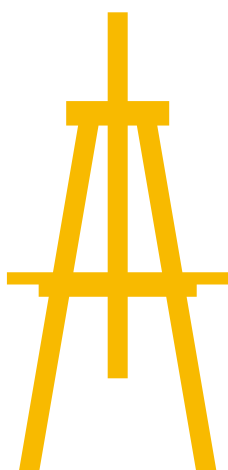
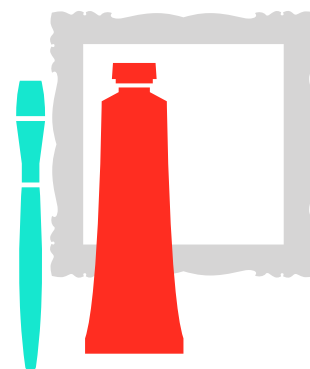
Atelier Grain de couleurs, session 2024-2025

Les règles de bons usages...

Materiel :

->Le matériel n'est pas fourni vous devrez penser à ramener vos médiums (peintures, pastels...) et supports (papier, toiles...).

Liste possible sur demande.



Séances :

- Vous vous inscrivez pour UN créneau (vous ne pouvez pas venir le matin ET le soir par exemple sauf si vous payez les deux séances).
- En cas d'absence il n'y a pas de remboursement mais vous pouvez vous rattraper sur un autre créneau.
- Les horaires de cours doivent être respectés.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf mention explicite).

Séance ponctuelle, séance d'essai :

Une séance pour « visiteur » occasionnel ou pour essai est possible (30 euros pour les 2 heures ou 35 euros pour les 2h30).



Paiement :

- Le règlement s'effectue à l'année, **PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE pour quelque raison que se soit.**
- Trois chèques sont demandés en une seule fois au moment de l'inscription, ils seront encaissés en *octobre, novembre et décembre*.
- Des petits frais supplémentaires peuvent être demandés en cours d'année lors de l'organisation de sortie ou d'exposition.
- Un supplément pourra être demandé pour les documents fournis dans l'année



Et surtout : Ne pas oublier ...:

... de ramener votre bonne humeur !

